

APPEL À PROJETS 2023

Soutien aux manifestations scientifiques Règlement et Document de présentation

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'appui de la Direction régionale Moyen-Orient aux manifestations et publications scientifiques concerne le soutien à la Francophonie scientifique par la promotion, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche. Cet appui a pour but de promouvoir les activités en français qui pourraient se tenir en ligne ou en présentiel sous forme de congrès, colloques, séminaires, ateliers internationaux ou nationaux ; événements culturels ; et/ou activités culturelles étudiantes liées à la Francophonie.

Cet appui a pour finalité de :

- Valoriser la recherche scientifique francophone au service du développement dans les pays de la région ;
- Mettre au service de la recherche des outils de diffusion et de visibilité ;
- Accroître la visibilité et assurer la pérennité de la recherche scientifique francophone au Moyen-Orient ;
- Contribuer à la valorisation de la production scientifique francophone.

Dans le cadre de cette action, l'AUF Moyen-Orient lance un appel à candidatures permanent pour l'année 2023, qui sera **ouvert du 31 janvier jusqu'au 31 décembre 2023** pour soutenir des manifestations scientifiques qui auront lieu entre **le 15 mars 2023 et le 28 février 2024**.

Les demandes d'appui doivent être formulées par l'organisateur de la manifestation scientifique ou l'auteur de la publication, qui doit être rattaché à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche membre de l'AUF au Moyen-Orient.

Ces demandes doivent être présentées en ligne dans le cadre d'un dossier rempli conformément au calendrier de l'appel à candidatures, téléchargeable depuis le site internet de l'AUF, **au moins deux mois avant la date prévue de la manifestation scientifique**.

OBJECTIFS ET TYPES DE SOUTIEN

Le projet vise à appuyer l'organisation de manifestations scientifiques francophones visibles à l'international afin de promouvoir la science en français et d'apporter un soutien à la production scientifique francophone.

Par conséquent, le programme soutient :

- Uniquement les manifestations qui se dérouleront au Moyen-Orient sous l'initiative d'un établissement membre de l'AUF, à jour de ses cotisations;
- En priorité, les événements à caractère international et multilatéral (minimum de deux pays différents) ;
- Les manifestations n'ayant pas fait l'objet de financement dans le cadre d'un autre projet soumis à l'AUF ;
- Les manifestations relevant de toutes les disciplines scientifiques. Une attention particulière sera accordée aux manifestations qui traitent des thèmes innovants avec un impact significatif et qui s'alignent sur la [Stratégie 2021-2025 de l'AUF](#).

Le soutien aux manifestations vise essentiellement les dépenses suivantes :

- Les dépenses de mobilités (billets d'avion et frais de séjour) de scientifiques du Sud intervenants au colloque : priorité à la mobilité des chercheurs de la région ou d'autres régions du Sud, la prise en charge d'une mobilité Nord-Sud restant exceptionnelle ;
- L'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support électronique ou Internet) ;
- La promotion de la langue française dans des manifestations multilingues (traduction, interprétariat, etc.) ;
- Les frais de communication ou de production relatifs à la manifestation. Le montant maximum éligible des frais de communication s'élève à 1000 € (impression de documents de diffusion, affiches, publicité sur réseaux sociaux) ;
- Le financement de manifestations scientifiques ciblant les étudiants et la jeunesse.

Les coûts administratifs et autres frais généraux constituent une dépense non éligible. Sont également inéligibles les frais d'assurance, les frais de restauration, et de transport local (repas, impression, frais de taxi, etc.)

Date limite de dépôt de candidature	Période durant laquelle se déroulera manifestation scientifique	Montant maximum du soutien par manifestation
Le 31 décembre 2023 Au moins deux mois avant la date prévue de la manifestation	Entre le 15 mars 2023 et le 28 février 2024	3000 euros

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comprendre la **totalité des pièces suivantes** qui conditionnent sa recevabilité (à joindre au formulaire électronique) :

L'organisateur de la manifestation doit :

Déposer le **formulaire dûment rempli en ligne à l'adresse : [Formulaire - Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques 2023](#)**, ainsi que les annexes demandées :

1. **Document « Avis et signature »**, à télécharger sur le site de l'AUF, signé par la plus haute autorité de l'établissement (représentant habilité de l'Université ou de l'organisme qui organise la manifestation) et par le responsable scientifique de la manifestation (organisateur).
2. **La liste du comité scientifique**, à télécharger sur le site de l'AUF, en indiquant : nom, prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
3. **La liste du comité d'organisation**, à télécharger sur le site de l'AUF, en indiquant : nom, prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
4. **Le programme prévisionnel** détaillé de la manifestation (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement de tous les intervenants, ainsi que les titres de leurs communications).
5. **La liste prévisionnelle des intervenants**, à télécharger sur le site de l'AUF, pour qui le soutien est sollicité (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement).
6. **Le budget global prévisionnel de la manifestation**, à télécharger sur le site de l'AUF (précisant les postes de dépenses et de recettes, avec mention des autres partenaires de l'événement) et le **budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF** (détail des frais de participation des intervenants, des frais de publication des actes et/ou des frais de traduction/interprétation).
7. **Les curriculum vitae abrégés** des intervenants dont le soutien est sollicité, faisant ressortir l'expérience acquise en rapport avec le thème de la manifestation.

Le cas échéant et en fonction de la nature de l'appui demandé, **des devis chiffrés des frais de publication des actes de colloque, des frais de traduction/interprétation et des frais de communication** doivent être joints au dossier de candidature.

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'AUF Moyen-Orient reçoit les dossiers de demande et en accuse réception auprès du demandeur :

- Elle apprécie la recevabilité des dossiers.
- Elle émet un avis justifié sur l'opportunité régionale de soutenir la manifestation ou la publication, fait expertiser les dossiers le cas échéant, et recommande les types d'appui à apporter et les montants de contribution proposés.
- Elle arrête la **décision finale** selon une liste précise de critères et délivre une note à laquelle correspond un barème des sommes allouées et informe tous les demandeurs de ces résultats.

SIGNATURE DE LA CONVENTION

Chaque manifestation scientifique retenue pour appui fait l'objet d'une convention entre l'AUF et l'organisateur. **Si le formulaire et les pièces annexes ne sont pas transmis dans les délais ou que les informations ne sont pas conformes au dossier transmis dans le cadre de l'appel à candidatures, l'AUF se réserve le droit d'annuler ou de réviser le soutien accordé.**

L'AUF Moyen-Orient procède à un paiement en deux temps.

- Un premier virement, de 80 % de la somme allouée, à la réception de la convention signée.

Un second virement, de 20 %, après réception d'un compte rendu scientifique de la manifestation, d'un rapport financier et des pièces justificatives. En cas de soutien à publication des actes d'une manifestation, il est attendu une version numérique intégrale des actes ainsi que 3 exemplaires publiés.

VISIBILITÉ

Les manifestations qui bénéficieront du financement de l'AUF devront assurer la visibilité de l'AUF pendant le déroulement de la manifestation par l'usage de son logo ou à travers tout autre moyen préalablement approuvé par elle.

Pour les manifestations scientifiques, l'AUF Moyen-Orient doit être informée de la séance d'ouverture afin d'y être représentée. L'AUF se réserve le droit de publication et de diffusion, sous quelque format que ce soit et dans l'intégralité, des comptes rendus scientifiques et s'engage à mentionner les noms, titres et qualités des personnes impliquées dans la manifestation. Avec l'accord de l'éditeur, l'AUF se réserve le droit de mettre en ligne une version numérique intégrale des actes ou de l'ouvrage publiés sur ses plateformes numériques.

Pour toute question relative à cet appel à candidatures, merci de nous contacter à l'adresse suivante :		
L'établissement candidat est situé dans l'un des pays suivants de la région Moyen-Orient :		Contacter :
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI ÉGYPTE ÉMIRATS ARABES UNIS ÉTHIOPIE IRAK IRAN	JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE QATAR TURQUIE SOMALIE SOUDAN YÉMEN	DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh - Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Courriel : manifsc-mo@auf.org Site Internet : www.auf.org/moyen-orient